

## Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

CIRCULAIRE N° 2017-14

Châlons-en-Champagne, le 6 avril 2017

Le Président du Centre de Gestion à Mesdames et Messieurs les Maires Mesdames et Messieurs les Présidents d'Etablissements Publics Communaux

## DE NOUVELLES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion de la Marne propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du département un service de remplacement.

Ce dernier permet aux employeurs territoriaux qui en font la demande, de bénéficier d'une mise à disposition de personnel efficient pour pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services.

En effet, conformément à l'article 3-7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, «les collectivités territoriales et les établissements publics ne peuvent avoir recours à une entreprise de travail temporaire, que lorsque le Centre de Gestion dont ils relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement prévue à l'article 25 de ladite loi».

A ce jour, les agents constituant ce service de remplacement sont appelés à intervenir exclusivement sur des tâches administratives et sont formés aux missions dévolues aux assistants administratifs polyvalents, avec une spécialisation sur le métier de secrétaire de mairie.

Afin de répondre le mieux possible aux attentes des collectivités en matière de personnel, le Centre de Gestion étudie l'opportunité d'élargir ses missions, en vous proposant d'une part, une prestation de « portage de contrats » facilitant la gestion administrative et financière des renforts et remplacements en personnel, quel que soit le métier concerné et d'autre part, une prestation de « paie à façon », prenant en charge le processus de conception et d'élaboration des paies de votre collectivité.

Dans ces deux cas, ces prestations vous offrent la possibilité d'externaliser vos contraintes tout en restant maître de votre gestion du personnel.

Afin de mieux cibler votre besoin, je vous remercie de bien vouloir prendre quelques minutes pour compléter le questionnaire en ligne <u>en cliquant sur ce lien</u> avant le **mardi 11 avril 2017.** 

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président du Centre, Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY Conseiller régional Délégué régional du CNFPT

11 rue Carnot - CS 10105 - 51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Tel: 03-26-69-44-00 - Fax: 03-26-70-59-36 - Web: <u>www.cdg51.fr</u> - Mail: accueil@cdg51.fr